



Bulletin d'information n°17 – 2015/2016

CONCOURS D'ÉLOQUENCE « ROUDE LÉIW »

INVITATION

Luxembourg, le 26 avril 2016

Chères consoeurs,
Chers confrères,
Chers membres de la famille judiciaire,

Le Comité de la Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg a l'honneur de vous inviter à la deuxième édition de son concours d'éloquence qui portera sur les thèmes suivants:

- 1) **Le Panama sera-t-il à la mode au Luxembourg cet été ? OUI – NON**
- 2) **Faut-il tuer les mythes ? OUI – NON**
- 3) **Roude Léiw : Poupée de cire, poupée de son ? OUI – NON**
- 4) **Les Renseignements sont-ils à l'écoute du citoyen ? OUI – NON**
- 5) **Gromperekichelcher – avec ou sans compote ? AVEC – SANS**

Selon le principe du contradictoire, deux candidats s'affronteront lors d'une joute articulée autour d'une plaidoirie de huit (8) minutes et d'une réplique de la même durée. Ces plaidoiries seront suivies de questions du jury.

Chaque candidat aura le privilège de plaider en robe d'avocat devant un jury de professionnels composé de magistrats et d'avocats.

Les éliminatoires se dérouleront le **vendredi 13 mai 2016**, à la Cité Judiciaire (la salle sera précisée ultérieurement), **à partir de 12h15**.

A l'issue du concours, le jury sélectionnera le vainqueur.

Les candidats seront jugés sur les capacités oratoires, la solidité de l'argumentaire, l'habileté à faire le lien avec le Grand-Duché de Luxembourg ou les Barreaux du Luxembourg, la force de conviction, le charisme, la qualité de la réplique, l'attitude face au jury et au public, l'humour, la satire, la présentation générale, et le respect du temps de parole.

Vous êtes priés d'envoyer votre inscription dûment remplie au plus tard le **dimanche 8 mai 2016 à 23h59**. Veuillez noter que les inscriptions seront clôturées dès qu'il y aura dix candidats inscrits.

Pour le Comité de la Conférence du Jeune Barreau

Votre bien dévoué,

Benjamin Bodig
Président

BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer à Benjamin BODIG (info@cjbl.lu / Fax : 22 42 41)

Je soussigné(e) _____ déclare avoir pris connaissance et accepter le Règlement du concours d'éloquence « Roude Léiw ».

J'affirme ma volonté de participer en tant que candidat(e) aux épreuves du concours d'éloquence « Roude Léiw ».

Ordre de préférence des sujets (distinguer entre le « OUI » et le « NON ») :

- 1.
- 2.
- 3.

Email :

Téléphone:

Signature :

Merci de remplir **lisiblement**.

RÈGLEMENT DU CONCOURS CJBL « ROUDE LÉIW » 2016

Article 1^{er} : Objet du Concours

Dans le cadre du concours d'éloquence « Roude Léiw » (le « **Concours** »), les participants doivent présenter des plaidoiries devant un jury sur un des sujets indiqués dans l'article 5.

Le candidat devra plaider soit en faveur du « OUI » soit en faveur du « NON ».

Article 2 : Langue des plaidoiries

Le vainqueur du Concours étant amené à représenter le Luxembourg lors du concours « Prix Paris-Montréal de la Francophonie », le Concours sera francophone.

Article 3 : Les candidats

Le Concours est ouvert à tous les membres de la Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg.

L'inscription ne sera validée qu'à la réception du bulletin d'inscription à l'adresse suivante info@cjbl.lu ou par l'envoi d'un fax au numéro 22 42 41. Un *curriculum vitae* du candidat sera joint au bulletin d'inscription.

Les inscriptions seront clôturées dès il y aura dix (10) candidats inscrits.

S'il y a moins de dix (10) candidats inscrits, les inscriptions seront clôturées le 8 mai 2016 à 23h59.

Les candidats inscrits s'engagent à se présenter.

Article 4 : Déroulement du Concours

Le Concours consiste en un exposé sur un sujet indiqué dans l'article 5.

Les sujets indiqués à l'article 5 doivent être présentés dans un cadre humoristique ou satirique et avoir un lien caractérisé avec le Grand-Duché de Luxembourg ou les Barreaux du Luxembourg.

Les candidats doivent également faire preuve de culture générale.

Les candidats exposeront une argumentation dans les limites du temps prévu à l'article 7.



Article 5 : Les sujets

Les sujets sur lesquels les candidats sont appelés à travailler sont les suivants :

- 1) **Le Panama sera-t-il à la mode au Luxembourg cet été ? OUI – NON**
- 2) **Faut-il tuer les mythes ? OUI – NON**
- 3) ***Roude Léiw* : Poupée de cire, poupée de son ? OUI – NON**
- 4) **Les Renseignements sont-ils à l'écoute du citoyen ? OUI – NON**
- 5) ***Gromperekichelcher* – avec ou sans compote ? AVEC – SANS**

Article 6 : Choix des sujets

Chaque candidat pourra, sur le bulletin d'inscription, indiquer ses préférences parmi les sujets énumérés à l'article 5. Ce choix sera définitif et ne pourra plus être modifié après envoi.

Au cas où deux candidats auraient exprimé une préférence pour le même sujet, priorité sera donnée au premier inscrit.

Le Comité de la Conférence du Jeune Barreau informera les candidats au plus tard le 10 mai 2016 par téléphone ou par e-mail, dans quel ordre ils devront présenter leurs sujets.

Article 7 : Plaidoiries

Chaque candidat se présentera en robe à l'exclusion de tout autre signe ostentatoire.

Chaque candidat disposera d'un temps de parole de huit (8) minutes maximum devant le jury, questions du jury non comprises.

La plaidoirie sera suivie de questions du jury. Ni les questions du jury ni les réponses du candidat à ces questions ne seront incluses dans le temps de parole.

Le Concours sera public. Il est précisé que les candidats qui ne sont pas encore passés pourront assister aux plaidoiries des candidats qui passeront avant eux.

Article 8 : Critères appliqués par le jury

Les candidats seront jugés sur les capacités oratoires, la solidité de l'argumentaire, l'habileté à faire le lien avec le Grand-Duché de Luxembourg ou les Barreaux du Luxembourg, la force de conviction, le charisme, la qualité de la réplique, l'attitude face au jury et au public, l'humour, la satire, la présentation générale, et le respect du temps de parole.

Article 9 : Jury

Le Comité de la Conférence du Jeune Barreau choisira, à sa discrétion, les membres du jury.

Les membres du jury ne pourront pas avoir participé à la préparation d'un candidat.

Les membres du jury seront tenus à une obligation de discrétion absolue sur le déroulement de la compétition et sur les délibérations.

Si le jury est en nombre pair, le président du jury désigné par le Comité de la Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg aura la voix prépondérante en cas d'égalité du nombre de voix.

Article 10 : Classement

Les candidats seront classés par le jury. Seul le classement des trois meilleurs sera divulgué.

Article 11 : Prix

Le vainqueur du Concours se verra décerner le prix du Concours d'éloquence « Roude Léiw ».

Il sera le candidat du Jeune Barreau de Luxembourg pour le concours international d'éloquence qui sera déroulé en date des 2 et 3 juin 2016 dans le cadre de la Rentrée du Barreau de Luxembourg.

Il sera invité privilégié de la Rentrée du Barreau de Luxembourg.

Il se verra offrir l'opportunité de représenter le Jeune Barreau de Luxembourg lors du concours « Prix Paris-Montréal de la Francophonie » qui se déroulera à Montréal dans le cadre de la Rentrée du Barreau de Montréal.

Le transport ainsi que l'hôtel lui seront offerts durant son séjour, dont il est prévu qu'il dure du 5 au 11 septembre 2016 (à confirmer). Il participera aux festivités qui auront lieu dans le cadre des Rentrées des Barreaux de Québec et de Montréal.

Article 12 : Courtoisie

Les parties en présence sont tenues aux règles de courtoisie, aussi bien à l'égard de leurs adversaires que des membres du jury et des organisateurs du Concours. Tout manquement pourra faire l'objet de sanctions prévues à l'article 14 du présent règlement.

Article 13: Des réclamations

L'inscription libre, gratuite et volontaire au Concours emporte d'emblée l'interdiction de porter réclamation contre les décisions du jury, seul souverain en ce qui concerne le classement final.

Le Comité de la Conférence du Jeune Barreau se réserve le droit d'annuler le Concours, de modifier le présent règlement ou de disqualifier des candidats si les événements venaient à imposer de telles mesures.

Article 14 : Sanctions

La violation du présent règlement sera sanctionnée en proportion de sa gravité sur décision du Comité de la Conférence du Jeune Barreau.

La sanction pourra le cas échéant consister en des pénalités pouvant entraîner une rétrogradation dans le classement final et/ou une exclusion du Concours.

Article 15 : Nul n'est censé ignorer le règlement

Les candidats déclarent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les modalités du seul fait de leur inscription au Concours.

Les candidats doivent retourner le bulletin d'inscription au Concours au plus tard le 8 mai 2016 à 23h59.